

## AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : Challenge d'Octobre – Rassemblement de Ligue

Dates complètes : le 14 octobre 2017

Lieu : Dunkerque

Autorité Organisatrice : Yacht Club de la mer du Nord

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de toutes classes sauf classe A < 1000 kg
- 2.2 Chaque bateau doit être équipé d'une VHF opérationnelle et être armé pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.

Le Comité d'organisation ou le Comité de course demeurent libres d'accepter ou de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata.

2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile valide soit portant le cachet médical soit accompagnée d'un certificat médical à jour et une autorisation parentale pour les mineurs.

### 3. DROITS A PAYER (si nécessaire)

N/A

### 4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription :  
Jour et date : [14/10] de [10h] à [12h30]
- 4.2 Date et heure du briefing : [14/10] à [14h00]

### 5. PARCOURS

- 5.1 Le parcours sera de type côtier, à moins de 6 milles d'un abri, dans la rade de Malo. Les parcours seront précisés lors du briefing (marques, distances, etc...)
- 5.2 La langue officielle pour le règlement, les instructions et les informations concernant la course, ainsi que la langue de trafic radio, est le français.
- 5.3 La fiche de course sera disponible à la confirmation des instructions

### 6. CLASSEMENT

- 6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1<sup>er</sup> 1 point, 2<sup>ème</sup> 2 points, etc ...
- 6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4 Les skippers choisiront à l'inscription de courir dans la classe « avec Spi » ou dans la classe « sans spi »

### 7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en

course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

8. **MOUILLAGE**

Les participants à la régates peuvent dans certaines conditions bénéficier du mouillage au YCMN 6j avant et 6j après l'évènements. Le skipper qui souhaite en profiter doit prendre contact avec la capitainerie au plus tard 15 jours avant l'évènement.

9 **FAIR PLAY**

Le YCMN rappelle que le FAIR PLAY fait partie des valeurs que promeut le club dans les régates qu'il organise, ceci implique le respect des règles mais aussi et surtout le respect des autres concurrents quelque soit leur niveau de compétence.

*FFVoile - Commission Centrale d'Arbitrage*

*septembre 2017*



**PARTENAIRE  
OFFICIEL**



**PARTENAIRE  
FÉDÉRAL**

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.M.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72